



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-0983**

commune (s) : Lyon

objet : Fourniture de gants pour les agents de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

**Commission permanente du 11 juillet 2016****Décision n° CP-2016-0983**

commune (s) : Lyon

objet : **Fourniture de gants pour les agents de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22

L'objet de ce marché est la fourniture de gants (manutention, électrique, chimique, etc.) pour les agents de la Métropole de Lyon.

Une procédure par appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de gants.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans et reconductible expressément une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 €HT, soit 360 000 €TTC et maximum de 900 000 €HT, soit 1 080 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible expressément une fois 2 ans. Les montants relatifs à la période ferme seraient identiques pour la période de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 juin 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Gerin pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans, reconductible expressément une fois 2 années et pour un montant total minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC et maximum de 1 800 000 €HT, soit 2 160 000 €TTC pour toute la durée du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bon de commande relatif à la fourniture de gants pour les agents de la Métropole de Lyon, et tous les actes y afférents avec l'entreprise Gerin pour un montant minimum de 300 000 €HT, soit 360 000 €TTC et un montant de commande maximum de 900 000 €HT, soit 1 080 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible expressément une fois 2 ans. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire aux budgets correspondants - exercices 2016 et suivants, aux comptes, fonctions et opérations concernés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.**